

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

**Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020
A L'AMPHY à Yutz**

La séance est ouverte à 18 h 10.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- ADOPTE les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 et du 16 juillet 2020
- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Cédric MERTEN aux fonctions de Conseiller Communautaire
- DESIGNNE Monsieur Jean-Charles LOUIS, représentant titulaire et Monsieur Bernard VEINNANT, représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein du collège « Collectivités Territoriales » de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'ensemble des sites exploités le long de la vallée de la Fensch par ArcelorMittal France
- DESIGNNE ses représentants au sein des Conseils d'Administration du Collège Hélène Boucher et du collège et lycée Charlemagne
- PROCEDE à la répartition des conseillers communautaires au sein du 1^{er} collège des Commissions Techniques et CHARGE Monsieur le Président de recueillir auprès des Communes la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein du 2^{ème} collège de ces commissions
- Concernant le Développement Economique :
 - AGREE la candidature de la Clinique vétérinaire ALVETIA en vue de la cession d'une emprise d'environ 5 765 m² sous réserve d'arpentage au prix de 118 € HT le m², sur la ZAC Espace Meilbourg
 - AGREE la cession à M. KADI TURKI et Mme AFISSOU d'une parcelle d'une surface de 805 m² sous réserve d'arpentage au prix de 150 HT le m², sur la ZAC de Metzange-Buchel
 - AGREE la cession à la SCI « Les Lutins de Metzange » d'une parcelle d'une surface de 751 m² sous réserve d'arpentage au prix de 130 HT le m², sur la ZAC de Metzange-Buchel
 - AGREE la cession à la société FRIENDS FOR PET d'une partie du lot n°1 d'une surface de 5 000 m² sous réserve d'arpentage au prix de de 30 € HT le m² , sur la ZAC de Metzange-Buchel et ACCEPTE un droit de préférence de 2 ans pour l'emprise restante du lot n°1 d'une surface de 4 900 m²
 - AGREE la cession à la société KUBOTA CORPORATION de 144 155 m² sous réserve d'arpentage au prix de 1 152 210 € HT, sur la ZAC de Metzange-Buchel
 - DECIDE le versement d'une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 5 000 € pour l'année 2020, au profit de l'association Initiative Moselle Nord
- S'agissant de l'enseignement supérieur, attribue les subventions suivantes :
 - 3 000 € au Campus des Métiers et Qualifications Energie et maintenance Grand Est pour la réalisation d'actions à destination des étudiants de Thionville et de Yutz pour l'année 2020

- 2 500 € à la Coordination Nord-Mosellane de la Fête de la Science pour l'édition 2020 de la Fête de la science
- APPROUVE les rapports intégrant les comptes de la SODEVAM clos le 30 septembre 2019
- PREND ACTE du rapport relatif au bilan de l'année 2019 et au programme de travaux 2020 concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- APPROUVE les documents de la SPL Moselle Nord Plaisance relatifs à la clôture des comptes le 30 décembre 2019
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, pour l'action « Je me bouge pour mon cœur », APPROUVE les conventions de prestation de service avec une diététicienne et un médecin généraliste
- Concernant le sport, ACCORDE les subventions suivantes :
 - aux clubs sportifs de haut niveau :
 - Terville Florange Olympique Club - volley-ball (TFOC) : 32 500 €
 - Sporting Club Thionvillois Natation Water-Polo masculin : 25 000 €
 - Yutz Handball féminin : 15 000 €
 - Association Sportive Volley-Ball Yutz-Thionville féminin (ASVB) : 15 000 €
 - au sport individuel pratiqué en équipe :
 - Sporting Club Thionvillois Natation Course : 5 000 €
 - Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive (ATGRS) : 5 000 €
 - au sport individuel : Théo FEIPEL, nageur handisport : 1 000 €
 - à l'événementiel sportif :
 - à la ligue Régionale de Triathlon pour l'organisation d'une étape de son circuit du « Triathlon Tour » : 3 400 €
 - 8ème édition de l'HémeraTrail à Terville le dimanche 13 septembre 2020 : 1 000 €
- Concernant les Finances :
 - DEROGÉ au dispositif de droit commun fixant la répartition de la contribution de l'ensemble intercommunal au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en FIXANT les parts communales à 221 952 € et intercommunale à 1 088 228 € et DECIDE du versement de fonds de concours à hauteur de 68 736 € aux communes de Angevillers, Fontoy, Lommerange, Rochonvillers, Tressange et Yutz
 - ADOPTE les Décisions Modificatives du Budget Principal et des Budgets Annexes Assainissement et Collecte/Traitement des Déchets et ANTICIPE, sur le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets, un excédent prévisionnel de clôture de 674 566 € qui sera reversé au budget principal afin de permettre à celui-ci d'assurer la contribution au FPIC, en lieu et place de certaines Communes tel que défini par l'assemblée
 - FIXE les durées d'amortissement des différents budgets
 - APPROUVE la révision de l'Autorisation de Programme pour la construction du Centre Aquatique Communautaire de Basse-Ham
- PREND ACTE des rapports d'activité 2019 du Syndicat Mixte Ouvert E-LOG'IN 4, du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT) et du Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan-Rive Droite

- PREND ACTE du rapport annuel 2019 du service public de l'assainissement et de la société VEOLIA délégataire du service public de l'assainissement pour le site environnemental de traitement des eaux usées
- PREND ACTE du rapport annuel 2019 de la société SG2A L'HACIENDA, délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Pache Mendes » à Yutz
- PREND ACTE des rapports annuels 2019 de l'Association « La Croix Rouge Française », délégataire pour la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom.
- DECIDE de la révision de l'agrément modulé du Multi-accueil Brin d'éveil
- PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- S'agissant de l'habitat social, ACCORDE sa garantie à hauteur de :
 - 100 % pour le remboursement par l'Office Public de l'Habitat Portes de France – Thionville, d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la réhabilitation de 26 logements Allée Gaston Vincent à Thionville – Elange
 - 100 % pour le remboursement par l'Office Public de l'Habitat Portes de France – Thionville d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la réhabilitation de 50 logements, Impasse du Renard et Impasse du Sanglier à Thionville
 - 50 % pour le remboursement par l'Office Public de l'Habitat Portes de France – Thionville d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'acquisition en VEFA d'une Pension de Famille de 22 logements, rue des Frères à Thionville
- APPROUVE le bilan du programme d'actions 2019 du Contrat de Ville
- APPROUVE le bilan du programme d'actions 2019 de la Prévention de la Radicalisation et ATTRIBUE, pour 2020, les subventions suivantes :
 - Association Apsis Emergence, pour la pièce de théâtre « Né un 17 octobre » présentée au NEST : 2 000 €
 - Centre Jacques Prévert, pour le projet « Action-Recherche » : 3 000 €
- PREND ACTE du rapport annuel 2019 de la Commission consultative des services publics locaux
- S'agissant des Ressources Humaines :
 - APPROUVE la reconduction des conventions de mutualisations des services entre la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville et les syndicats : SCOTAT, E-LOG'IN 4 et Pôle métropolitain transfrontalier
 - ADOPTE le principe de l'exercice du droit à la formation des Elus Communautaires
 - DECIDE la modification du tableau des effectifs
 - AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recrutement d'agents contractuels dans le respect des dispositions statutaires applicables, selon les nécessités de service.
 - SE PRONONCE en faveur du don de jours de repos pour le personnel communautaire

La séance est levée à 20h45.